

MOTION

Luxembourg, le 16 décembre 2020

La Chambre des Député.e.s

Considérant,

- Que certaines mesures sanitaires de lutte contre la pandémie de la Covid-19 ont des dégâts économiques et sociaux dont notamment le renforcement des inégalités touchant les ménages avec enfant(s) à charge;
- Que les réformes des prestations familiales engagées depuis 2006 ont eu pour conséquence une diminution du pouvoir d'achat des ménages avec enfant(s) à charge bien avant l'émergence de la pandémie de la Covid-19 ;
- Qu'une revalorisation des prestations familiales et leur adaptation automatique à l'index est un instrument important pour renforcer le pouvoir d'achat des ménages avec enfant(s) à charge et pour éviter des pertes de pouvoir d'achat à venir;
- Qu'en 2014, le gouvernement a promis dans un accord avec les syndicats la réintroduction d'un mécanisme d'adaptation automatique des prestations familiales à l'index ;
- Que ce mécanisme fait toujours défaut ce qui a provoqué une cumulation de pertes de pouvoir d'achat des ménages avec enfant(s) à charge à travers les années ;
- Vu la proposition de loi du 28 octobre 2020 de la Chambre des Salariés concernant la revalorisation des prestations familiales ;

Invite le Gouvernement

- à appliquer une revalorisation minimale immédiate de 7,7% de toutes les prestations familiales qui correspond à une prise en compte de l'évolution des prix depuis 2014 et faisant passer l'allocation familiale de 265 à 285 euros ;
- à réintroduire sans délai un mécanisme d'adaptation automatique des prestations familiales à l'évolution des prix.

David Wagner

Marc Baum